

Charte Pôle ESPOIRS NORMANDIE BADMINTON



SAISON 2026/2027



Le Pôle Espoirs Normandie Badminton s'adresse en priorité à des joueurs de catégories Minimes à Cadets et a pour principal but de les préparer à une éventuelle entrée aux Pôles France Relève.

La sélection des joueurs et des joueuses est préparée en amont en concertation avec les clubs Avenir, les clubs formateurs et le dispositif « Jeunes Potentiels» de la Ligue.

La Commission de sélection se prononcera sur les candidatures qu'elle soumettra à l'approbation de la DTN (Direction Technique Nationale).

Il convient de définir les engagements de chacune des parties : la ligue, le responsable du pôle, les joueurs et leur famille.

Chaque année, la famille recevra deux exemplaires de cette charte qu'elle devra signer et en retourner un exemplaire au responsable du Pôle.

1) En étroite collaboration avec le Centre Sportif Normand (DRAJES, CHU, ville de Caen), **la Ligue s'engage à :**

- préparer l'affectation des élèves dans les établissements scolaires partenaires (Collège Lechanteur, Lycée Laplace Dumont d'Urville) et à veiller au suivi scolaire ;
- proposer un hébergement dans l'enceinte du Lycée, de préférence au CSN pour les internes ;
- assurer le suivi médical réglementaire ;
- proposer les meilleures conditions de pratique (encadrement, salles, volants) ;
- avoir un encadrement approprié pour les joueurs ;
- faire appel si besoin et à la demande de l'entraîneur du Pôle à des partenaires extérieurs ou d'opposants de Haut-Niveau sur des créneaux ciblés ;
- organiser les déplacements sur les gymnases éloignés de manière rationnelle tout en recherchant à privilégier l'autonomie dans leurs déplacements ;
- accompagner les joueurs concernés par les stages collectif france dans le cadre du dispositif fédéral, selon les disponibilités d'encadrement (Pôle - Responsable ETR) ;
- étudier au cas par cas les frais occasionnés par les stages « Immersion Pôle France » ;
- aider à des déplacements sur des compétitions adaptées au niveau de chaque jeune poliste, **dans les limites des possibilités financières de la ligue** ;
- tenir informé le responsable du Pôle des décisions prises ou à prendre par la Ligue et à garantir de bonnes conditions de travail ;
- organiser auprès des familles une réunion d'information en début de saison pour expliquer l'organisation générale ;
- tenir les familles informées des décisions prises concernant le Pôle Espoirs.

2) **Le responsable du Pôle s'engage à :**

- préparer la saison sportive du Pôle qu'il présente à la Commission Jeunes et Haut-Niveau et qui sera soumis à l'approbation du CA de la Ligue ;
- étudier avec l'environnement des joueurs le programme le plus adapté pour chacun d'eux ;
- déterminer les compétitions prioritaires de chacun des polistes ;
- entretenir les relations avec le CSN et les établissements scolaires (suivi scolaire avec les établissements partenaires en cas d'ajustements d'horaires et de départs de compétitions et suivi médical) ;
- à coordonner les actions des différents intervenants (s'il y en a)
- avertir rapidement la famille et le référent Pôle en cas de soucis particuliers avec

- un joueur ou une joueuse ;
- avertir au plus vite les joueurs et les familles en cas d'absences prévisibles ou fortuites (neige...) par les moyens les plus adaptés et en aviser la Ligue qui étudiera les mesures à prendre (remplacement ou annulation de la séance) ;
- prévenir l'établissement scolaire pour signaler à l'avance les cas d'absences pour compétitions ou stages ;
- à rester neutre par rapport à la localisation de licenciation des joueurs.

3) Le joueur ou la joueuse s'engage à :

- respecter les règles du badminton et le code de bonne conduite du joueur en toute circonstance ;
- respecter les consignes données par l'entraîneur ainsi que ses décisions ;
- suivre l'ensemble **du programme d'entraînements hebdomadaires prévu par le responsable; que se soit en gymnase ou sur les temps en autonomie (étirements, vidéo...).**
- respecter une bonne hygiène de vie sportive et personnelle (pas d'usage de produits dopants, d'alcool ou de processus interdits par la loi française antidopage) ;
- participer à l'installation et au rangement du matériel des gymnases et des salles utilisées ;
- respecter personnel et bénévoles qui les accompagnent pendant les compétitions ;
- **s'investir tant sur le plan sportif que scolaire ;**
- porter les tenues de la Ligue pour toutes les compétitions où la Ligue ou le Pôle l'inscrit (CEJ, ...) ;
- prendre une licence UNSS de l'établissement où il est scolarisé si nécessaire;
- à s'inscrire en temps et en heure et de consulter régulièrement la Plateforme PSQS;
- **à remplir de manière complète et assidue les données nécessaires au suivi de la charge d'entraînement sur l'application Athlète Management Système (AMS)**
- véhiculer une image positive du Pôle Espoirs et de la Ligue de Badminton.

4) La famille (ou responsable légal) s'engage à :

- licencier son enfant via son club le plus tôt possible avant la reprise effective de la saison sportive considérée ;
- prévenir l'entraîneur en cas d'indisponibilité d'ores et déjà connue (examens, raison familiale, voyage scolaire...) ou imprévue (blessure) ;
- respecter le choix de l'entraîneur sur sa sélection aux différentes compétitions, stages ;
- entretenir des relations de confiance avec le responsable du Pôle ;
- à autoriser tout droit à l'image de votre enfant au Pôle, en stage ou en compétition ;
- à ne pas être présent pendant les séances d'entraînement.

Rappel : Les joueuses et joueurs du Pôle sont considérés dans les déplacements comme faisant partie du collectif régional et sont soumis aux mêmes règles de participations sportives et financières.

Des aides peuvent être attribuées aux joueurs et joueuses par différentes structures (clubs, Fédération, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Conseil Régional, Conseil Départemental...). Les démarches doivent s'effectuer auprès du responsable « Haut Niveau » de chaque structure, en concertation avec la Ligue, le club du joueur et éventuellement l'établissement scolaire.

LA PRESIDENTE DE LA LIGUE DE NORMANDIE : Floriane PERONNE	LE RESPONSABLE DU PÔLE ESPOR : Arnaud HINGANT
Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :	Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

LE JOUEUR OU LA JOUEUSE	LE REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Lien de subordination :
Catégorie d'âge :	
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	
Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :	Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

LE REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :
Prénom :
Lien de subordination :
Adresse :
Date et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :